

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY.

POUVOIRS : Philippe MILLOT à Antonin KOSZULINSKI, Sylvie DELOCHE à Lilian CHAMBONNET, Catherine BARNERON à Dimitri DELAIGUES, Sandrine AUGIER à Claude ILLY.

OBJET : AIDE AUX SÉJOURS LINGUISTIQUES DU COLLÈGE JEAN MACÉ À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

A la demande du service comptable du collège Jean Macé, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du conseil municipal du 11 juillet 2022 relative à l'aide aux séjours linguistiques organisés par le collège.

Il conviendra de verser directement aux familles, plutôt qu'au collège, l'aide attribuée pour la participation aux frais des séjours linguistiques.

L'aide sera alors versée à l'issue du voyage sur présentation d'un état de participation des collégiens portois.

Les modalités de calcul restent inchangées.

Adoptée par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.
Liste des votes affichée le



Le Maire,